



Demander un licenciement ou une rupture conventionnée

Par **toxjamescook**, le **21/01/2010** à **23:28**

Bonjour,

Actuellement cadre salarié dans une société je souhaiterais avoir un licenciement. Effectivement cela fait bientôt deux ans que je suis dans cette société et malheureusement ils n'ont jamais respecté leurs promesses (orales) et je subis un harcèlement moral. Est il possible d'obtenir un licenciement s'il ne respecte pas la convention étant donné que sur ma fiche de paye :

- la date de paie est fausse
- le nombre heure est basé sur 35 heures/semaines alors qu'on n'en effectue un minimum de 40 h sans compensation ni RTT.
- Aucun Qualification-Coefficient n'est précisé vis a vis de la convention collective (Syntec).

J'ai également entendu parler de la Rupture conventionnelle.
Est ce que je pourrais prétendre aux mêmes droits qu'un licenciement

Merci de vos réponses

Cordialement,

Yann

Par **Visiteur**, le **24/01/2010** à **08:22**

bonjour,

[citation]- la date de paie est fausse [/citation]

je suppose qu'il est inscrit paiement le 30 ou 31 ?? et que vous êtes payé en début de mois.. ce n'est pas très important...

[citation]le nombre heure est basé sur 35 heures/semaines alors qu'on n'en effectue un minimum de 40 h sans compensation ni RTT. [/citation]

là c'est normal, la durée légale du travail est de 35 heures par semaine soit 151 h 67 par mois..

ce qui n'est pas normal.. c'est que vous ne soyez pas payé pour les heures sup.. (ou rtt)

[citation]J'ai également entendu parler de la Rupture conventionnelle.

Est ce que je pourrais prétendre aux mêmes droits qu'un licenciement [/citation]

oui c'est fait pour ça.... vous touchez une indemnité de rupture égale à l'indemnité de licenciement.. mais pour faire une rupture conventionnelle il faut que les 2 parties soient d'accord.

Par **sandrine**, le **03/02/2010 à 21:49**

je subis un harcèlement moral au travail.je suis actuellement en arret maladie .ma patronne ne veut pas me licencier.j ai entendu parler de la rupture conventionnelle .je voudrais des explications .merci

Par **Visiteur**, le **05/02/2010 à 17:14**

pour sandrine

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/rupture-conventionnelle-du-cdi.html>

après lecture si vous avez des questions, pas de problème....

Par **ninik**, le **07/03/2013 à 17:50**

J'ai des problèmes de santé, j'ai un contrat aidé cae/cui jusqu'au 15 Juin 2013, est il possible de faire une rupture anticipée et comment faut il faire. Avons nous des droits aux allocations chômage.